

## Concours Photo 2017

### A la découverte du patrimoine naturel aveyronnais

#### ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

La LPO Aveyron organise un concours photographique ouvert à tout photographe amateur, à partir de 6 ans. Sont exclus de la participation les membres du jury.

Ce concours a pour but d'exposer des images de la nature, de la faune ou de la flore aveyronnaise afin de sensibiliser le public à la beauté, la connaissance et la protection de l'environnement naturel aveyronnais.

#### ARTICLE 2 : PHOTOGRAPHES ET IMAGES

Les photographies doivent être prises en Aveyron. Le photographe à travers son travail mettra en avant son intérêt pour l'environnement.

Toute image devra être prise en respectant les espèces et le milieu naturel et la réglementation en vigueur en matière de préservation de la nature et de la protection animale. Toutes photographies ne répondant pas à ces critères (jeunes au nid, fleurs cueillies, etc...) seront refusées de même que celles d'animaux domestiques, de ferme, en captivité ou dressés. Par soucis d'originalité, et d'équité, nous demandons aux photographes de ne pas présenter à ce concours des images ayant déjà été récompensées par ailleurs. Le cas échéant, ces tirages seront refusés.

Les fichiers (couleur ou noir et blanc) devront être remis au format JPEG. L'image devra être présentée sans marge, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale sans ajouts ou retraites d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...) sans aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées. En cas de doute le Jury se réserve le droit de retirer la photographie du concours.

#### ARTICLE 3 : NOMBRE DE TIRAGES PAR PHOTOGRAPHE

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies (1 photo maximum par catégorie), couleur ou noir&blanc.

#### ARTICLE 4 : THEMES

Les photographies présenteront des sujets vus à l'état sauvage en Aveyron.

Les catégories suivantes :

- 3 classes d'âge:

- enfant : "**P'tites bestioles**", 3 lauréats + 1 prix spécial (la petite faune dans la nature)
- ado : "**Nat'urbaine**", 3 lauréats + 1 prix spécial (la nature dans les villes et villages)
- adulte : "**Les pieds dans l'eau**", 3 lauréats + 1 prix spécial, (faune et flore des milieux humides)

- 2 thèmes transversaux sans catégorie d'âge :

- "**Jeux de lumières**", 3 lauréats (photos plus artistiques axées sur les jeux de lumière)
- "**Smart'faune**": 3 lauréats (photos prises avec un téléphone portable)

Les Prix Spéciaux du Jury par tranche d'âge seront attribués pour mettre en avant l'originalité d'un sujet, une prise de vue particulière, etc...

#### ARTICLE 5 : ENVOI DES PHOTOS

La participation à ce concours est gratuite. Les photographies seront envoyées soit par mail à l'adresse suivante : [aveyron.concours2017@lpo.fr](mailto:aveyron.concours2017@lpo.fr), en précisant concours photo en objet, soit au local de la LPO Aveyron, 10 Rue des Coquelicots - 12850 Onet-le-Château - Tél : 05 65 42 94 48, sur support CD. Ces derniers ne seront pas retournés aux propriétaires à l'issue du concours. Les fichiers numériques ou scannés doivent être gravés au format JPEG. Les diapositives ou les tirages papier ne sont pas acceptés. Tout envoi de photographies par CD ou par mail devra être accompagné d'un texte expliquant les modalités de la ou des prises de vue (lieu, date, ...) ainsi que les nom, prénom, âge et adresse du participant.

Les fichiers devront être utilisés la nomenclature suivante : le numéro du thème suivi des trois premières lettres du nom et du prénom.

- 1 : "**P'tites bestioles**",
- 2 : "**Nat'urbaine**",
- 3 : "**Les pieds dans l'eau**",
- 4 : "**Jeux de lumières**",
- 5 : "**Smart'faune**".

Exemples :

- Jean Dupont, 8 ans participe au concours, sa photo s'appellera 1\_jeadup
- Jacques Dubois, participe au concours sur les lumières, sa photo s'appellera 4\_jacub

La date de clôture de réception des fichiers numériques est fixée au 31 août 2017.

#### ARTICLE 6 : CRITÈRES DE SELECTION

Une présélection se fera dans les jours suivants la date de clôture du dépôt des fichiers par un Jury de présélection. Le Jury de présélection se réserve le droit de modifier la catégorie d'une photographie dans l'intérêt de l'auteur, notamment pour le Prix Spécial. Le Jury composé d'administrateurs, de photographes amateurs ou confirmés, procédera ensuite dans le respect des règles d'anonymat à la sélection des meilleures photographies de chaque catégorie. Les photographies seront évaluées anonymement sur leur valeur technique et artistique. A l'issue de cela, les auteurs seront prévenus par la LPO Aveyron.

#### ARTICLE 7 : EXPOSITIONS DES PHOTOS

Les photographies sélectionnées seront développées à un format de taille suffisante pour être exposées au public. Les photos sélectionnées seront mises en valeur à travers une exposition itinérante sur le département. Les dates et lieux seront communiqués ultérieurement par voie de presse et sur le site de la LPO Aveyron.

#### ARTICLE 8 : PRIX

Le concours sera doté de prix pour chaque catégorie. Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'oeuvres classées. En plus de ces prix, chaque participant recevra le tirage de sa photographie au format 20x30 cm.

Les résultats seront diffusés sur le site de la LPO Aveyron, [www.aveyron.lpo.fr](http://www.aveyron.lpo.fr), et par voie de presse.

Les gagnants recevront leurs prix lors d'une remise de prix officiel. En cas d'absence, les lots seront envoyés aux gagnants.

### ARTICLE 9 : ETHIQUE, COPYRIGHT ET REPRODUCTION

Tout participant s'engage sur le fait que les photographies ont été prises dans le respect des lois concernant la protection de la nature et qu'elles sont des oeuvres originales. Chaque participant doit être l'auteur de l'oeuvre et donc être propriétaire du droit d'auteur pour pouvoir présenter l'image au concours.

Les droits d'auteur rattachés à toutes les images présentées resteront la propriété du titulaire et il y aura mention du crédit photographique dans le cadre de son utilisation par la LPO Aveyron, dans le cadre énoncé ci-après.

Tous les photographes lauréats autorisent l'association LPO Aveyron à utiliser leur nom et photographies sans but lucratif dans le cadre de la promotion, publicité et communication liées au Concours et à l'exposition sans recevoir d'indemnité supplémentaire.

L'association LPO Aveyron s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

### ARTICLE 10 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable au local de la LPO Aveyron et est consultable en ligne sur le site [www.aveyron.lpo.fr](http://www.aveyron.lpo.fr).

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation du concours si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

### ARTICLE 11 : CONTACTS

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Nicolas Bidron

LPO Aveyron 10 Rue des Coquelicots - 12850 Onet-le-Château

Tél : 05 65 42 94 48

Mail : [aveyron.animation@lpo.fr](mailto:aveyron.animation@lpo.fr)